

COMPTE RENDU PRESSE CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 24 JUIN 2020 A 20 HEURES 30 SALLE POLYVALENTE DE CAYRES

Présents: Alleyras: Philippe Gagnepain; Arlempdes: Daniel Liaboeuf; Cayres: Ludovic Gire, Béatrice Bongiraud Vaille Cullière; Julien Michel, Gilles Alcaraz; Costaros: Pascal Boudoul, Pierre Gibert, Odette Jarousse; Lafarre: Philippe Cathonnet; Landos: Valérie Agrain, Nathalie Grasset, Dominique Merle, Jean-Louis Reynaud; Le Bouchet St Nicolas: Josette Arnaud; Ouïdes: Michel Fradet; Pradelles: Alain Robert, Raphaël Rolland; Rauret: Gérard Gayaud, Steve Chaumelin; St Etienne du Vigan: Alain Enjolras; St Haon: Jean-Pierre Gauthier, Jean-Claude Vigouroux; St Jean Lachalm: Paul Braud, Joël Faisandier;

St Paul de Tartas : Marie-Laure MEUNIER, Laetitia VALETTE ; St Vénérand : Elie FRAISSE ; Séneujols : Serge BOYER, Gilles CRESPY ; Vielprat : Dany JOUFFROY.

<u>Participants sans voix délibérative</u>: St Haon: Jean-Paul Archer (VICE-PRESIDENT); Vielprat: Thérèse Bernier (VICE-PRESIDENTE); Lafarre: Benoît De VERCLOS; Ouïdes: Patrick MARTEL; St Etienne du Vigan: Aurélien TEYSSIER; Vielprat: Georges JAC.

Excusés: Alleyras: Alain REDON; Barges: Laetitia HUGON-HILAIRE; Landos: Jacques MATHIEU; Le Bouchet Saint Nicolas: Alain VIDAL; St Christophe d'Allier: Philippe CHAM.

Absents: Pradelles: Stéphane BOURGOIN; St Arcons de Barges: LIONEL BRUCHET.

PROCES VERBAL DU BUREAU DU 10 MARS 2020

Le Bureau a autorisé Monsieur le Président à signer la convention afin de mettre en œuvre le recrutement d'un médecin par le Centre de Santé en cours de création par l'Association Résidence Saint Nicolas

Information sur les décisions prises par le Président par délégation de pouvoir du conseil communautaire et décision concernant les délégations pendant l'état d'urgence sanitaire

Dans le cadre de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions afin de faire face à l'épidémie covid-19., les décisions suivantes dont le Président rend compte ont été prises :

- N° 1 / 2020 : Augmentation du temps de travail de l'agent en charge du dossier environnement pour permettre l'exercice de sa nouvelle mission liée à la compétence GEMAPI,
- N° 2 /2020 : Modification du règlement de la microcrèche pour les accueils réguliers avec des plannings irréguliers».
- N° 3 / 2020 : Signature du contrat de travail du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences (PEC) à 35 heures hebdomadaires annualisées avec une affectation polyvalente au service « Ordures ménagères » et « Services Techniques ».
- N° 4 / 2020 : Modification du règlement de la microcrèche pour les accueils occasionnels
- N° 5 / 2020 : Transport scolaire : Pas de facturation pendant la période du confinement soit du 16 mars et jusqu'à la réouverture des écoles et reprise des services (11 mai).
- N° 6 / 2020 : Signature de la lettre de commande pour prolonger la prestation de transport à la carte vers les marchés de Landos et de Costaros du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020.
- N° 7 / 2020 : Gratuité du transport scolaire du 16 mars 2020 au 4 juillet 2020.
- N° 8 / 2020 : Avenant n°1 au marché avec SRV Vacher pour prendre en charge le surcoût des papiers journaux (frais de manufacture), conséquence de l'effondrement des cours,
- N°9 / 2020 : Modification du taux maximum de l'IFSE, pour les agents de catégorie A, groupe 2,

<u>Information sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Point sur la procédure et présentation du calendrier</u>

Rappel des dates principales :

- Compétence en matière de documents d'urbanisme transférée à la Communauté de Communes par arrêté préfectoral du 26 mai 2014 ;

- Prescription de l'élaboration du PLUi par délibération du 8 septembre 2017 sur l'ensemble du territoire y compris les communes de Saint Christophe d'Allier et Saint Vénérand (extension confirmée par délibération du 27 février 2018). Cette délibération a également permis de définir les modalités de collaboration avec les communes membres et les modalités de concertation.
- Travail avec le bureau d'études Planèd Ecovia : diagnostic du territoire, élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Bilan de la concertation et arrêt du PLUi par délibération du 18 juillet 2019 ;
- Enquête publique : du lundi 13 janvier 2020 à 9 h jusqu'au jeudi 13 février 2020 ;
- Conclusions du commissaire enquêteur remises le 14 avril 2020 : avis favorable.

Portage de repas à domicile : convention de prestation de service à intervenir avec la commune de Goudet

Le Conseil Communautaire autorise le Président à assurer une prestation de service de livraison de repas pour la commune de Goudet pour un prix de 9.50 euros le repas livré et d'autoriser la signature de la convention correspondante (convention pour l'année 2020).

<u>Transports scolaires: autorisation de payer aux transporteurs l'indemnité proposée par la Région (Crise COVID)</u>

L'assemblée délibérante :

- Autorise le Président à verser l'indemnisation aux transporteurs conformément aux recommandations de la Région ARA; un premier acompte à hauteur de la somme reçue de la Région sera immédiatement versé,
- Procéde aux virements de crédits correspondants.

Décision modificative

Le conseil communautaire modifie les inscriptions budgétaires et minore de 40 000.00 euros le compte dépenses imprévues de la Communauté de Communes.

Attribution des subventions tourisme et culture

Le conseil communautaire vote l'enveloppe subventions affectée au tourisme, comme suit :

Tourisme en Pays de Cayres Pradelles	2 200,00
Triatlhon - Association Respir'	1 500.00
Association La Voie Régordane	500,00
Association Stevenson	500,00
Grand Trail Stevenson - asso 3 soleils	500,00
Trail des Sources de la Loire - asso 3 soleils	500,00

Subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Cayres

Le conseil communautaire modifie l'affectation de la subvention de 500 euros, initialement prévue pour la Mairie de Costaros (Foire grasse annulée en raison de la crise sanitaire) et l'affecte à l'Amicale des Sapeurs de Pompiers pour encourager la reprise des animations sur le territoire avec la manifestation des pompiers le 19 juin (paëlla en drive).

Facturation des masques aux communes

La CC a acheté un masque pour chaque habitant du territoire : les communes en ont assuré la distribution. Certaines communes ont souhaité un stock plus important. Le conseil autorise la facturation à chaque commune au-delà du masque par habitant pris en charge par la CC. Cette facturation tiendra compte de la subvention d'Etat.

Dégrèvement exceptionnel de la cotisation foncière des entreprises au titre de 2020 au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire

L'article 3 du Projet de Loi de Finances Rectificative a pour objet de permettre aux EPCI à fiscalité propre d'octroyer une aide fiscale exceptionnelle, au titre de 2020, en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne de ceux des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité lié à l'épidémie de covid-19. Seront ainsi éligibles les entreprises de ces secteurs réalisant moins de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires.

La CC, décide, par un vote à l'unanimité, une réduction de cotisation foncière des entreprises (CFE) à hauteur des deux tiers de la cotisation établie au titre de 2020. Compte tenu du caractère exceptionnel de ce dispositif, celui-ci prendra la forme d'un dégrèvement dont le coût, sera partagé à parts égales entre la CC et l'État.

Le dispositif proposé s'applique uniquement aux cotisations dues au titre de 2020 et ne concerne pas les taxes additionnelles ni annexes à la CFE.

Exonération facultative taxe de séjour

L'article 17 du Projet de Loi de Finances Rectificative 3 est consacré à l'exonération facultative des taxes de séjour en 2020.

S'agissant d'une recette très importante du budget de l'OTI, le CC, par 1 voix contre, 1 abstention, décide de ne pas voter l'exonération de taxe de séjour.

Attribution de compensation 2020

Le conseil communautaire vote à l'unanimité les attributions de compensation 2020 versées aux communes comme suit :

ALLEYRAS	33 203,80
ARLEMPDES	-8 251,02
BARGES	878.29
LE BOUCHET ST NICOLAS	-1 963,13
CAYRES	21 430,11
COSTAROS	61 512,72
LAFARRE	16 820,26
LANDOS	67 509,30
OUIDES	-6 083,03
PRADELLES	20 905,60
RAURET	-4 813,43
ST ARCONS DE BARGES	-12 139,10
ST CHRISTOPHE	18 914.85
ST ETIENNE DU VIGAN	-12 634,45
ST HAON	-35 883,35
ST JEAN LACHALM	5 480,39
ST VENERAND	-2 715,74
ST PAUL DE TARTAS	-353,99
SENEUJOLS	-16 545,17
VIELPRAT	-6 371,09

Soutien au secteur économique : convention avec la Région pour abonder au fonds « Région

Par délibération de la Commission Permanente du 1^{er} avril 2020, un plan d'urgence économique régional a été adopté par la Région Auvergne Rhône-Alpes afin de soutenir les entreprises touchées par les conséquences de la pandémie de covid-19 et des mesures de confinement.

Lors de son intervention auprès des élus des intercommunalités de la région le 3 juin dernier, le Président de Région a présenté le Fonds « Région unie » qui permet aux collectivités territoriales et EPCI de se mobiliser de manière coordonnée face à la crise.

La CC décide d'abonder au fonds « Région unie » à hauteur de 2 €/habitant pour les aides prévues, au bénéfice des entreprises et associations régionales :

- aide n°1 : subventions aux acteurs du Tourisme, de l'Hébergement et de la Restauration (subvention de 5 000 € maximum, dispositif ouvert jusqu'au 31 août 2020) ;
- aide n°2 : avances remboursables à taux 0 pour les microentreprises et les associations employeuses (de 3 000 € à 20 000 €, remboursables sur 5 ans, dont 2 ans de différé, dispositif ouvert jusqu'au 31 décembre 2020).

SEML Devès Ensoleillé : garantie du prêt bancaire par la Communauté de Communes

Le Conseil Communautaire accorde sa garantie à hauteur de 120 000 € pour un emprunt de 2 000 000 € souscrit par la SEML « Devès Ensoleillé » auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire. Ce prêt est destiné à financer les installations photovoltaïques. Il est à noter qu'à noter terme, ce sont 112 exploitations qui seront associées à ce projet, générant une retombée annuelle de 51 euros par habitant pour la communauté de communes, soit près de 270 000.00 euros et des taxes foncières des transfos pour les communes.

SEML Devès Ensoleillé : Augmentation du capital par apport en numéraire

Le Conseil Communautaire :

- approuve l'augmentation du capital de la SEML « Devès Ensoleilllé » et décide d'y participer par la souscription de 1250 actions nouvelles d'une valeur unitaire de 100 euros ;
- décide que cette participation à l'augmentation de capital prendra la forme d'une part d'un versement en espèces à hauteur de 75 000 euros et d'autre part de la transformation de l'avance du compte courant associés (créance liquide exigible) à hauteur de 50 000 euros.

Agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

L'Assemblée délibérante instaure une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés en présentiel et ne bénéficiant pas d'autorisation spéciale d'absence (ASA) pendant l'état d'urgence sanitaire et plus particulièrement sur la période 17 mars 2020 – 10 mai 2020,

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1000 € maximum par agent et sera variable en fonction du service et du temps de présence effectif.

<u>Mission service civique : autorisation de signer un avenant avec DDCSPP pour accueillir un service civique à la microcrèche</u>

Le conseil communautaire autorise le Président à signer un avenant avec l'Agence de Service Civique pour modifier l'agrément actuel et les missions susceptibles d'être accomplies et d'ouvrir des missions dans le thème Solidarité pour pouvoir accueillir un jeune à la microcrèche.

Service National Universel (SNU): autorisation d'accueillir un jeune en stage pratique

Le conseil communautaire autorise le Président à accueillir un jeune en stage SNU

Personnel accueil de loisirs : Panier repas

Le conseil communautaire confirme que pour les agents territoriaux amenés de par leurs fonctions et les nécessités du service à prendre leurs repas avec les personnes dont ils ont la charge (CLSH), la pause repas sera considérée comme du travail effectif et la fourniture du repas sera facturé au prix de 2.50 euros (valeur 1er janvier 2020) avec évolution en fonction des barèmes URSSAF.

Suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe

Le conseil communautaire supprime deux postes d'adjoints techniques principaux de deuxième classe à temps complet et modifie le tableau des emplois correspondant.

Régularisation poste adjoint technique (agent livraison portage de repas)

Le conseil communautaire, supprime **le** poste d'adjoint technique à 9.5 h hebdomadaires et modifie le tableau des emplois correspondant.

Demande de subvention pour la Fête des Tourbières au titre du contrat vert et bleu

Le conseil communautaire a approuvé le 18 juillet 2019 la signature du contrat vert et bleu dans lequel la Communauté de Communes prévoit plusieurs actions. Au titre du programme pluriannuel, des journées d'animation sur des sites naturels sont prévus dont l'organisation de la Fête des Tourbières le 13 septembre prochain sur le site des Narces de la Sauvetat, à Landos.

Le conseil communautaire autorise le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du contrat vert et bleu pour la fête des Tourbières.